

## Thierry Lévy, ou l'impossibilité d'être avocat.

**Discours de Geoffroy de Lagasnerie, Philosophe et Sociologue, Professeur à l'Ecole nationale supérieure d'Arts de Paris-Cergy.**

Je voudrais tout d'abord dire le plaisir et l'honneur que j'ai d'être ici ce soir. Mais je voudrais dire aussi que lorsque Emmanuel Pierrat a eu la gentillesse de m'inviter à cet hommage, j'ai été pris à la fois d'un sentiment de grande illégitimité et, aussi, de grande légitimité. D'illégitimité d'abord, car je ne suis pas avocat et que je n'ai pas connu Thierry Lévy. Je ne l'ai rencontré qu'une seule fois, ici même, en janvier 2016, lorsque nous avons eu une discussion publique sur la justice et l'appareil répressif d'Etat. Mais en même temps, il serait faux de dire que je me sens illégitime à parler et à évoquer devant vous sa figure et ce qu'il a incarné. Je me suis toujours senti très proche de lui, très proche de ce qu'il incarnait et on sait qu'il n'y a pas besoin de se connaître, d'être proche socialement, pour être proche intellectuellement et politiquement.

Je suis le seul orateur à ne pas être avocat aujourd'hui, et c'est peut-être la raison pour laquelle j'aimerais commencer mon propos en insistant sur le fait que, selon moi, rendre hommage à Thierry Lévy, ce n'est pas rendre hommage au métier d'avocat. Ce n'est pas faire une cérémonie d'autocélébration dans laquelle on reconstitue une sorte de croyance dans la vertu du métier d'avocat et dans sa nécessité, dans sa grandeur, dans ses mythes - sorte de cérémonie dont les avocats sont souvent des professionnels.

Rendre hommage de Thierry Lévy, ça ne doit pas consister à faire une messe. Je crois ; tout au contraire, qu'être fidèle à sa vie et à son œuvre reviendrait plutôt à faire la guerre à soi-même, ou en tout cas à se mettre en guerre. Non pas à célébrer le métier d'avocat mais à s'interroger sur ses formes, son utilité, sa nature, son sens. Peut-être même à cultiver une forme de malaise par rapport au métier avocat, et se demander à qui ça sert et comment en faire quelque qui serve à quelque chose. Pour moi, « Thierry Lévy », ça devrait être le point de départ d'une sorte d'éthique du rappel au désordre permanent.

Après tout, l'une des choses frappantes lorsque l'on se retourne sur la vie et l'œuvre de Thierry Lévy, ce sont ses activités menées en dehors du métier d'avocat : écrire des essais, des romans, des récits, prendre la direction de la section française de l'Observatoire Internationale des Prisons, publier des tribunes, aller dans les médias... Qu'est-ce que signifie toute cette activité qui se situe en dehors du métier, à côté, parallèlement à la vie d'avocat ? Il y aurait beaucoup de manière de les justifier. Mais je crois que cette exigence de vivre une vie en dehors de la vie d'avocat révèle quelque chose de très profond et de très essentiel sur l'incomplétude du métier d'avocat, et notamment sur les dilemmes que l'on rencontre inévitablement lorsque l'on connecte ce métier avec une exigence politique.

En préparant cette intervention, j'ai revu un entretien de Thierry Lévy avec Philippe Bilger. Et dans cet entretien, Thierry Lévy dit, de manière très forte, et je crois très vrai que, lors d'un procès, lorsque l'audience est close, lorsque le président ou la présidente dit : les débats sont clos, tout le monde sait que tout n'a pas été dit. Tout le monde attend toujours que quelque chose de plus soit dit. Il manque toujours quelque chose à l'audience, quelque chose n'est pas dit dans le processus judiciaire et qui est à la fois irrémédiablement perdu et irrémédiablement attendu. Il y a toujours un à côté de la procédure judiciaire. Ou, pour être plus précis, on pourrait dire que la procédure judiciaire existe et se fonde en excluant la possibilité que certaines choses soient dites, en interdisant de comprendre certains faits. Il y a une exclusion constitutive du système pénal, des vérités et des perceptions du monde que l'on ne peut plus dire une fois que la procédure est lancée.

Comment, alors, être avocat ? Qu'est-ce que cela signifie, être avocat, quand on prend conscience que l'on travaillera dans un système dont on sait qu'il est faussé dès le départ, qu'il nous interdit de dire ce que nous voudrions dire, de faire ce que nous voudrions faire ? Que, en d'autres termes, tout ce que l'on dira aura pour condition de possibilité l'impossibilité de dire d'autres choses. Je crois très profondément que l'œuvre de Thierry Lévy a toujours été une réflexion sur la quasi impossibilité d'être avocat ou en tout cas de faire vivre en même temps une pratique de l'avocat et une pratique de la dissidence. C'est la raison pour laquelle il y a toujours eu la nécessité pour lui, d'abord, d'avoir un dehors de son métier : écrire de

livres, penser, intervenir. Ces activités permettent de ne pas s'enfermer dans un système, de maintenir une extériorité par rapport au système pénal et surtout de dire ce que ce système voudrait que l'on taise. Comme si, en fait, le plus important pour un avocat résidait dans sa capacité à voir non pas ce qu'il fait mais ce qu'il ne fait pas et ce qu'il ne peut pas faire, pour savoir ce qui est à côté, invisible, caché, qui compte et qu'il faut dénoncer.

La démarche de Thierry Lévy, l'œuvre de Thierry Lévy, les mots de Thierry Lévy posent un défi éthique, politique et existentiel à tous les avocats. Je dis bien à tous les avocats. Je n'exclus pas de mon propos les avocats qui se penseraient d'emblée comme conservateurs ou favorable à l'ordre pénal. Personnellement, depuis la sortie de *Juger*, j'ai rencontré beaucoup d'avocat, de milieux et d'orientations très différents, et j'ai toujours beaucoup aimé ces rencontres parce qu'il y a toujours une sorte d'humeur antiétatique chez les avocats. Il y a des pulsions anti-institutionnelles chez tout avocat – parfois certes elles sommeillent, parfois elles sommeillent très lourdement, mais elles sont toujours néanmoins là, prêtes à se réveiller. Sans doute est-ce simplement liée au fait que lorsque les avocats ont affaire avec la prison ou la police c'est qu'ils ont perdus, et que, comme personne n'aime perdre, personne n'aime vraiment la police ou la prison chez les avocats.

Thierry Lévy ne fait pas l'éloge du métier d'avocat. Il empêche de faire ce métier sereinement, tranquillement, bourgeoisement, avec bonne conscience. Le défi que Thierry Lévy pose à tout avocat, et le défi qui n'a cessé de le hanter pourrait être énoncé ainsi : comment éviter que le métier d'avocat ne devienne une pratique qui soit, au final, complice du système ? Il y a toujours dans un système ce que j'appelle des critiques fonctionnelles, c'est-à-dire des énoncés ou des luttes qui se font passer pour critique mais qui, au fond, ne servent qu'à conserver les cadres fondamentaux et à stabiliser les logiques établies.

Quand on est avocat, on est pris dans un système, on travaille dans un système que l'on n'a pas choisi et le risque est grand alors, de limiter sa critique aux dysfonctionnements et de ne pas s'en prendre aux concepts fondamentaux qui organisent ce dans quoi nous sommes plongés. Par exemple lorsque l'on prend pour cible les dysfonctionnements du système judiciaire, le démantèlement de telle ou

telle protection, les injustices de tel ou tel dossier ou tel ou telle audience, on ne s'attaque pas au fonctionnement du système lui-même. On ne problématise pas le fonctionnement. On cherche à limiter les dysfonctionnements. Or Il faut parvenir à critiquer le système pénal quand tout se passe bien, quand tout fonctionne parfaitement. Il faut appliquer à la Justice la manière dont Marx analysait le marché lorsqu'il disait qu'une critique radicale du marché doit montrer comment, même dans les situations où tout va comme il se doit, rien ne va comme il se doit. En d'autres termes, ce ne seraient pas les défaillances du marché qui posent un problème et contre lesquelles il faut des garanties mais le marché lui-même.

Comment ne pas faire de la défense une pratique fonctionnelle qui ne mettrait plus en question la violence de l'état et les fondements de la procédure pénale ? Comment rester oppositionnel ? Et est-ce que, tout simplement c'est possible ? Il y a une forme de dimension autodestructrice dans le métier d'avocat, qui le rend quasi-impossible d'un point de vue psychique : Etre avocat, c'était devoir agir à l'intérieur d'un système qui est pourtant récusable dans sa construction même. Est-ce qu'être avocat, dès lors, ce n'est pas toujours malgré soi défendre, à travers son client, le système pénal, en acceptant d'évoluer à l'intérieur d'un système de règles dont on sait, pourtant, la fausseté et la cruauté ? Est-ce qu'être avocat ce n'est pas toujours contribuer à la perpétuation d'un système qui pourchasse, qui entrave, qui menotte, qui enlève, qui séquestre, qui tue – et donc en être complice.

Thierry Levy le dit très souvent. Qui dit accusation dit mensonge. Dans *Eloge de la barbarie judiciaire*, il reconstitue toutes les étapes de l'instruction pour montrer comment dès que le processus est lancé, c'est trop tard. Quelque chose est perdu, quelque chose est orienté, quelque chose devient impossible, et l'on ne peut pas le rattraper. De la même manière que Derrida disait qu'une fois que le concept était écrit il était cuit, on pourrait dire que, une fois que la procédure judiciaire est lancée c'est cuit, c'est trop tard, c'est terminé.

Mettre en question, comme le fait dans cet ouvrage Thierry Lévy, l'acte d'accusation et de jugement lui-même, interroger l'emprise de l'Etat sur les règlements de nos conflits, c'est par exemple ce qui permet de porter une attaque oppositionnelle contre l'appareil répressif d'Etat. Cela permet de ne pas limiter la

critique de la justice à la figure si souvent invoquée de l'innocent injustement condamné et emprisonné. Aussi puissante soit-elle, cette figure de l'innocent condamné ratifie l'idée de condamnation et d'idée d'innocence. Thierry Lévy nous incite à poser une autre question, plus radicale : celle des coupables injustement accusés et condamnés. Mais poser cette question ne peut se faire que dans un livre ; elle est inaudible dans une cour d'assise ou un tribunal correctionnel.

C'est la raison pour laquelle Thierry Levy dit d'ailleurs cette chose très belle à savoir que, au fond, un avocat ne gagne jamais. Un avocat ça ne peut pas gagner. Ou bien l'avocat perd. Ou bien, quand on dit qu'il gagne, en fait il ne fait que restaurer une situation normale après une injustice et une violence qui a été faite à son client par l'appareil répressif d'Etat.

Au fond, la problématique de la défense politique naît quand l'avocat refuse cette situation et entend contester l'exclusion constitutive de la scène judiciaire et ses opérations fondamentales. D'ailleurs, je crois que l'intérêt de Thierry Levy pour l'anarchisme, à la fois comme sujet d'études et comme espace militant dont il a été amené à défendre de nombreux membres, ne vient pas seulement d'une sorte d'affinité politique ou idéologique avec ce mouvement. Je crois qu'il y a là plutôt le jeu d'une sorte d'homologie structurale. Et c'est pourquoi peut-être au fond, toutes les avocates et tous les avocats sont anarchistes – ou devraient l'être. Il y a entre l'anarchiste et l'avocat une homologie. C'est ce qui traverse tout son livre « Plutôt la mort que l'injustice » sur les procès anarchistes. Etre anarchiste, c'est étouffer. C'est être pris malgré soi dans un système que l'on aime pas, que l'on ne veut pas, que l'on ne reconnaît pas, mais être prisonnier à l'intérieur et ne pas pouvoir en sortir. L'anarchiste se bat contre l'Etat mais il ne peut se battre contre l'Etat qu'à l'intérieur de l'Etat. Hé bien, c'est la même situation d'enfermement et d'étouffement qui caractérise l'avocat doté d'une conscience politique ; L'avocat se bat contre le système judiciaire mais à l'intérieur du système judiciaire et selon les règles que le système judiciaire impose. Etre pris dans quelque chose qu'on aimerait faire vaciller, c'est la situation de l'anarchiste et c'est la situation de l'avocat. La différence, c'est que l'anarchiste se donne le droit de ne pas reconnaître les règles du droit, les procédures imposées, et qu'il s'accorde la possibilité de recourir à la violence. Alors que l'avocat, lui, est collé à la procédure, il est immergé dans ce système, il n'y a pas

de hors système. Et c'est terrible. D'où la question ; comment ne pas exploser ? Comment ne pas tout casser ?

Hé bien, je crois que cela passe par l'engagement, par l'écriture, pas la culture d'un dehors où l'on s'exprime. Quand les anarchistes mettent des bombes, Thierry Lévy publiait des livres. Et peut-être espérait-il que cette activité s'inscrirait elle aussi dans le cadre d'une propagande par le fait.

J'aurais aimé développer sur la question de la défense politique, car je suis persuadé que c'est une question absolument essentielle aujourd'hui et que nous n'avons pas encore élaboré une manière stratégiquement et théoriquement cohérente et satisfaisante d'aborder cette question. Je crois qu'il serait très urgent de reprendre la discussion sur ce sujet. Mais je voudrais conclure en insistant sur un dernier point. Lorsque j'ai commencé à préparer cette intervention, à lire des textes de Thierry Lévy, à regarder des vidéos, j'avais commencé à rédiger un paragraphe où je disais, peut-être un peu banalement – mais ce n'est pas pour ça que ce serait faux – que j'admire son intransigeance, sa façon de ne rien céder, sa capacité à employer des mots durs pour parler de la Justice comme système qui pourchasse, entrave, puis donne des coups, pour dénoncer l'hypocrisie d'une société criminelle qui juge les criminels, pour mépriser les juges et parler du caractère humiliant de l'acte de juger. Mais petit à petit, je me suis rendu compte que, si je disais les choses ainsi, je me laisser prendre par une stratégie classique du pouvoir qui consiste à percevoir comme violent ou intransigeant, ou dire non pas ceux qui sont violent et intransigeant mais ceux qui résistent à ceux qui sont violent et intransigeants. Après tout Thierry Lévy n'a jamais été violent. Ce qui est violent, c'est le système judiciaire et les pouvoirs auxquels il s'est affronté. Ce qui est intransigeant ce n'est pas lui, ce sont les juges et les procureurs auxquels il a dû faire face. Et donc je dirais pour conclure ceci. Il faut lire et relire Thierry Lévy, l'écouter aussi, comme un exercice de ce que Foucault aurait appelé une technique de soi. Il s'agirait de mesurer notre degré d'incorporation des perceptions d'Etat et notre degré de cécité à la violence du monde. Si en le lisant nous sommes choqués, si nous le trouvons excessif, cela pourra être le signe d'une forme d'adhésion de notre part à la violence d'Etat. Faire de Thierry Lévy un test de notre inconscient, de notre docilité, de notre adhésion à l'ordre pour développer notre rétivité et nos capacités de

résistance, telle pourrait être, peut-être, la plus belle des manières de continuer de le faire vire dans nos têtes.

MERCI